

Les besoins fondamentaux des enfants

Dossier coordonné par Maud Gorza,

chargée de projet en santé publique, unité petite enfance, Direction de la prévention et de la promotion de la santé, Santé publique France,

Flora Bolter,

chargée d'études, Observatoire national de la protection de l'enfance (Onpe).

Dossier

Les connaissances dont nous disposons sur les besoins fondamentaux de l'enfant se sont considérablement développées au cours des dernières décennies. Les travaux réalisés par les précurseurs avaient révélé à quel point l'environnement social et affectif était vital pour le développement du petit enfant. Les recherches plus récentes – y compris en neurosciences affectives et sociales – sont venues confirmer ces travaux pionniers. Le Center on the Developing Child de l'université de Harvard les a synthétisés et a ainsi défini trois fondements qui constituent le socle d'un développement sain des enfants : des relations stables et réceptives indispensables pour le développement d'interactions cohérentes, stimulantes et protectrices entre jeunes enfants et adultes ; des environnements physiques, chimiques et bâtis sûrs et favorables ; et une nutrition adaptée [1].

Ces travaux ont notamment été repris en France dans le cadre de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, laquelle a souligné le consensus quasi universel autour de ces besoins fondamentaux. Les connaissances mobilisées en protection de l'enfance et en promotion de la santé périnatales ont pour point commun de s'interroger sur ces besoins fondamentaux de l'enfant, dont la satisfaction est nécessaire pour permettre « la construction du sujet dans la plénitude de ses potentialités, du respect de ses droits et au service de son développement et de son accès à l'autonomie et à la socialisation [2] ».

Ce prisme tend à remplacer depuis plusieurs années, sur les plans législatif et réglementaire comme sur celui des

pratiques, une définition auparavant exprimée en négatif : supprimer ou éviter le danger dans le cas de la protection de l'enfance, éviter (au sens de prévenir) la maladie ou l'infirmité dans le cadre de la santé.

Ces travaux rejoignent la somme de connaissances de plus en plus riche sur la fenêtre particulière d'opportunité et de vulnérabilité que constitue la période des mille premiers jours, qui va de la conception jusqu'aux deux ans de l'enfant. L'exposition à des conditions environnementales (terme entendu au sens large : affectif, physique, socio-économique, nutritionnel) favorables ou défavorables au cours de cette période va avoir une influence sur le développement et sur la santé de l'enfant à court, moyen et long termes.

Approche écosystémique

Cet état des connaissances sur les besoins fondamentaux de l'enfant nécessite donc de s'interroger sur les aptitudes requises chez les adultes en charge du « prendre soin » des enfants¹, en premier lieu les parents (voire d'autres membres de leur entourage), et également les professionnel.le.s en charge de la petite enfance et de l'enfance, dans leurs capacités d'action pour favoriser le développement des enfants et de leur famille. Il est alors indispensable de prendre en compte et de soutenir les conditions dans lesquelles ces aptitudes peuvent se construire et être mises en œuvre. En effet, ces connaissances ne doivent pas nous enfermer dans une approche uniquement orientée vers des actions ciblant l'individu, mais elles nous encouragent, au contraire, à agir sur différents déterminants de la santé périnatale, notamment les déterminants sociaux et territoriaux, via une combinaison de politiques publiques adaptées ; d'interventions dans les différents milieux de vie, sous forme notamment de programmes structurés de prévention

précoce. Plusieurs exemples de programmes sont présentés dans ce numéro. Au final, cette approche écosystémique des besoins fondamentaux de l'enfant s'inscrit totalement dans une démarche de promotion de la santé, telle que définie par la charte d'Ottawa² de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). ■

1. Comme cela est mentionné dans le document issu de la conférence de consensus sur les besoins fondamentaux en protection de l'enfance, « le terme anglais *care-givers* rend mieux compte de cette activité excédant les "bons soins" physiques ou mêmes psychologiques et désigne la préoccupation de l'adulte dont l'attention est tendue vers l'enfant dont il a le souci : *to care about* ou *for* en anglais signifie qu'on est concerné, touché par quelque chose qui nous importe ».

2. « La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu. »

Source : Organisation mondiale de la santé (OMS). En ligne : http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_Epdf?ua=1

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Center on the Developing Child. *The Foundations of Lifelong Health* [InBrief], 2010. En ligne : <https://46y5eh11fhgw3ve3ytpwxt9r-wpengine.netdna-ssl.com/wp-content/uploads/2015/05/InBrief-The-Foundations-of-Lifelong-Health-1.pdf>
- [2] Dr Martin-Blachais M.-P. Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance. [Rapport] remis à Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, Paris : Direction générale de la cohésion sociale, 28 février 2017 : 129 p. En ligne : <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/174000173.pdf>